

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 juin 2023

OBJET :

Revalorisation des titres restaurant

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°5

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 26 janvier 1998, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution de titres-restaurant aux agents territoriaux dont le repas de midi est inclus dans les horaires de travail journalier, faute de pouvoir leur mettre à disposition un restaurant administratif.

La valeur faciale de ces titres s'élève actuellement à 7,20 €, avec une participation de l'employeur de 60 % (soit 4,30 € par titre). Elle n'a pas été revalorisée depuis juin 2015.

Compte tenu de l'augmentation du prix moyen d'un repas acquitté par un salarié d'entreprise (indice Insee : 001766376) de plus de 14 % sur la période 2015-2023, il est proposé de procéder à une revalorisation des titres restaurant à compter du 1^{er} juillet prochain.

Cette dernière s'établirait comme suit :

- augmentation de la valeur faciale à 8,00 € (la valeur moyenne des titres-restaurant délivrés par les organisations s'établissant à 7,70 €) ;
- augmentation de la participation de la collectivité de 0,50 € par titre ;
- participation complémentaire de chaque agent de 0,3 € par titre (condition indispensable pour bénéficier d'une exonération de cotisations salariales et patronales).

La dépense annuelle supplémentaire associée à cette mesure est

estimée à 6 250 € par an.

Pour mémoire, l'attribution de titres-restaurant concourt directement à l'attractivité de la collectivité et à la fidélisation des agents en poste. Elle constitue surtout un moyen de s'assurer de prises de repas équilibrées par les agents disposant des plus faibles revenus tentés de réaliser des économies sur leur budget dédié à l'alimentation.

PROPOSITION

Sur avis du Comité Social Territorial, il est proposé au Conseil Municipal :

- de porter la valeur faciale des titres restaurant à 8,00 € ;
- d'approuver l'augmentation de la participation de la collectivité de 0,5 € par titre (soit 4,8 € de participation totale par titre) ;
- d'approuver la mise en place de cette mesure au 1er juillet 2023.

Les crédits supplémentaires sont inscrits au chapitre 012 « charges de personnel » du budget primitif 2023 et seront inscrits dans les budgets suivants.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 29 juin 2023.

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 21
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 16 juin 2023
- Convocation distribuée le : 16 juin 2023
- Affichage de la liste des délibérations : 30 juin 2023
- Affichage du procès-verbal le : 29 septembre 2023

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.

- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON
- Mme Nadine CADET à Mme Gaëlle BARDOUL
- Mme Caroline CREUSOT à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Marie LOZINGUEZ à Mme Evelyne DEVOUGE
- M. Mallory KOENIG à M. Pascal LAURENT
- M. Jean Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN RENAULD
- Mme Aïcha MENZRI à Mme Marjorie HOUSSIN

ABSENT

- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Élise DROUVILLE

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Élise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE